

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : SEANCE 05/06/2026

Secrétaire élu : Florent PORTIER

Présents : Didier FOURNEL, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Cindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaide NICODEMO, Alexis DEBORD, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Absents : Véronique PUTHINIER DUMONTET (pouvoir à Didier FOURNEL), Romain DUBREUIL (pouvoir à Sylvette GRANGE), Eric LACROIX (pouvoir à Lydie AUGAY), Patrick PLANTIER (pouvoir à Corinne GELIN)

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum était atteint, M le Maire déclare la séance ouverte.

Election des délégués par le conseil municipal dans le cadre des élections sénatoriales du 27/09/2026

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne M Florent PORTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 14/04/2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 14/04/2026. *Adopté à l'unanimité*

03- Approbation du compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, 20 rue des Fontaines, renonciation au DPU le 21/04/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, 10 rue du 8 mai 1945, renonciation au DPU le 28/04/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, 8 rue Saint Roch, renonciation au DPU le 30/04/2026
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, 33 rue Saint Antoine, renonciation au DPU le 05/05/2026

Concessions cimetière :

Cimetière n°3 : 23/04/2026 : nouvelle concession, 6 m², 15 ans

Cimetière n°4 : 23/04/2026 : renouvellement concession, 3m², 30 ans

Engagement de dépenses :

Feu d'artifice du 13/07/2026, entreprise SARRY

Montant : 2500€ HT

Nettoyage de vitre bâtiments communaux, SKYLOR HORIZON

Montant : 8 230.00€ HT 9 876.00€ TTC

Achat logiciel médiathèque, AFI

Montant : 5 470.00€ HT 6 054.00€ TTC

Regarnissage liège du terrain de football, TERIDEAL

Montant : 22 300.00€ 26 760.00€ TTC

Achat autolaveuse, SANOGIA

Montant : 2 785.00€ HT 3 342.00€ TTC

Remplacement minuterie église Saint Claude Huisel, PACCARD

Montant : 2 501.00 € HT 3001.20 € TTC

Réparation toiture Halle Grosselin, CHERPIN

Montant : 3 355.00 € HT 4 026.00 € TTC

Elagage des arbres (platanes), FOUILLET POIZAT

Montant : 8 110.00€ HT 9 732.00€ TTC

Entretien terrain rugby, ID VERDE

Montant : 9 165.82€ HT 10 998.98€ TTC

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations du Conseil municipal au Maire.

En réponse à M JJ CARLETTO et Mme Lydie AUGAY, M Thierry THOLIN explique que la réparation qui a eu lieu n'est pas liée aux panneaux photovoltaïques. Il s'agit de la mise en place d'une 2^{ème} descente d'eaux pluviales pour absorber une plus grande quantité d'eaux pluviales via un tuyau PVC, ce qui évite les dégradations sur la charpente bois.

04- Création et composition du comité fleurissement

Le Conseil municipal approuve la création du comité fleurissement composé comme suit :

Patricia BALMONT, Miguel GONCALVES, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Annie LECOQ (liste Amplepuis Cap sur l'avenir), Lydie AUGAY (liste ensemble pour Amplepuis), Annie LEFEBVRE (liste Avenir Amplepuis) *Adopté à l'unanimité*

05- Election des délégués au sein d'organismes extérieurs – modification

Le Conseil Municipal de procéder aux désignations suivantes : Collège E. de Pomey et OGEC : Mme Patricia BALMONT

Adopté à l'unanimité

06- Désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL Pacte Rhône

Le Conseil municipal désigne M JJ CARLETTO en tant que délégué permanent pour représenter la Ville. *Adopté à l'unanimité*

07- Approbation d'une subvention au Comité de jumelage

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'un montant de 500€ au Comité de Jumelage dans le cadre des échanges entre Amplepuis et Gültstein.

Adopté à l'unanimité (M Didier FOURNEL ayant voté sans son pouvoir donné par Véronique PUTHINIER-DUMONTET)

En réponse à :

- M Florent PORTIER, M le Maire indique qu'il a été proposé de verser la somme de 500€ contre 600€ demandé par l'association car la commune a également offert 17 bouteilles de blanc aux familles allemandes.
- M Alexis DEBORD, M le Maire explique qu'il est rare que Tarare et Amplepuis fassent le voyage en même temps. Toutefois, depuis le rapprochement des villes d'Herrenberg et de Gültstein, les prochains événements devraient être mutualisés.

08- Approbation du projet de travaux sur le bâtiment occupé par Calypso Services rue du 11/11/1918 et approbation de la convention de participation financière

M Didier FOURNEL quitte la salle

Le Conseil municipal approuve le projet de travaux de sur le bâtiment associatif occupé par Calypso services pour un montant prévisionnel global de 25 735.73€ TTC et valide le principe d'un partage des coûts pour moitié entre l'association et la commune.

M JJ CARLETTO s'interroge sur le décalage constaté lors des premiers travaux en 2016. Il rappelle que l'association, pourtant intégrée au processus de co-conception, a manqué de précisions dans la définition de ses propres besoins.

M Didier FOURNEL s'étant retiré, adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

09- Modification du marché de travaux – réhabilitation de l'école publique la Marelle – avenants

M Didier FOURNEL quitte la salle

Le Conseil municipal approuve les projets d'avenants ci-après :

LOT 2 ITE, bardage SOBAT montant : - 14 643.86€ HT

LOT 3 ITE, enduit TTB FACADES montant : - 2725.50€ HT

LOT 5 menuiseries extérieures, aluminium, occultations, volets roulants CPB montant : -7890.20€ HT

Lot 6 plâtrerie isolation peinture – 3828.00€ HT

M Didier FOURNEL s'étant retiré, adopté à l'unanimité.

En réponse à Mme Lydie AUGAY, M Thierry THOLIN informe que l'inauguration de l'école et du parking de l'église auront lieu le 12/9 prochain. Il confirme qu'une visite des locaux pourra avoir lieu après le déménagement de l'école en juillet.

10- Approbation de la convention de servitude avec ENEDIS

Le Conseil municipal approuve, *à l'unanimité*, la convention de servitude entre la commune et ENEDIS concernant la parcelle AI 345 et autorise M le Maire à la signer.

11- Subventions aux associations 2026

a. Scolaires

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions 2026 aux associations scolaires. *Adopté à l'unanimité*

b. sportives

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions 2026 aux associations sportives.

M le Maire ayant un pouvoir, Mme Chantal CHAMARANDE, M Bernard ROCHE, Mme Sylvette GRANGE et Mme Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

c. culturelles

12- Le Conseil municipal approuve le versement des subventions 2026 aux associations sportives.

M le Maire ayant un pouvoir, Mme Chantal CHAMARANDE, Mme Annie LECOQ, M Slaide NICODEMO, Mme Adèle RECORBET, et Mme Corinne GELIN s'étant retirés, adopté à l'unanimité

a. sociales

Le Conseil municipal approuve le versement des subventions 2026 aux associations sociales.

En réponse à Mme Lydie AUGAY, M Thierry THOLIN confirme que l'association FAUNAMBULE et le TIERS LIEU sont fondées à recevoir une subvention.

En réponse à M Florent PORTIER, Mme FESSY explique que le Centre Social voit son montant doubler par rapport aux autres associations car il a absorbé le relais petite enfance en 2025 porté par la Mutuelle Bout d'Chou.

M Didier FOURNEL s'étant retiré, adopté à l'unanimité

b. économiques

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 200€ à l'UCAA.

En réponse à M Alexis GARCIA se questionnant sur les critères d'attribution des subventions aux associations et déplorant le montant modeste attribué notamment à l'UCAA, M le Maire et M Thierry THLOIN indiquent que pour cette année, le montant des subventions 2025 a été reconduit étant donné le contexte de renouvellement municipal. Un travail sera mené en commission l'année prochaine pour déterminer les modalités d'attribution des subventions. Concernant les montants attribués, ils expliquent que l'aide communale va au-delà de la subvention de fonctionnement. En effet, les associations bénéficient de locaux mis à disposition gratuites. De même, une forte aide logistique leur est apportée via le transport de matériel par les agents communaux.

M Thierry MIELLE, qui a reçu toutes les associations sportives, explique que dans la plupart des associations, 1/3 des membres proviennent d'Amplepuis et 2/3 de l'extérieur. Amplepuis supporte des charges de centralité qui sont de plus en plus lourdes pour le budget communal. Peu de communes acceptent de participer pour les équipements d'Amplepuis utiles pourtant à leur population. Afin d'enrayer le phénomène de centralité, Mme Chantal CHAMARANDE fait part de son expérience associative (éveil sportif) en indiquant que l'association a décidé d'augmenter la cotisation pour les adhérents provenant des communes extérieures à Amplepuis et d'appliquer une réduction de 30€ sur la cotisation des habitants d'Amplepuis. Elle explique que la commission sport travaillera à de nouveaux critères permettant de prendre en compte ce phénomène.

M Didier FOURNEL, Mme Christelle BRAVO RECORBET et M Miguel GONCALVES s'étant retirés, adopté à l'unanimité

13- Versement d'une subvention exceptionnelle – Les amis musiciens du Val de Reins

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association Amis musiciens du Val de reins dans le cadre du festival « marathon musical » organisé le 19/9/2026 à Amplepuis. Adopté à l'unanimité

14- Modification des tarifs communaux

Le Conseil municipal approuve la création d'un tarif de 200€ pour l'occupation privative de la Place Général de Gaulle.

M le Maire explique que lors du précédent mandat, la même entreprise avait souhaité occuper la halle Grosselin. A cette fin, un tarif avait été créé. Il en est de même aujourd'hui pour l'occupation de la Place.

M Miguel GONCALVES confirme que l'évènement est cadre. A cet égard, un courrier sera transmis à l'organisateur pour qu'il prenne toutes ses mesures pour éviter les nuisances (informations voisinage, bruit, hygiène...) Adopté à l'unanimité

15- Personnel communal – modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications du tableau des effectifs :

- ⇒ Création d'un emploi d'agent d'entretien et d'hygiène/périscolaire à temps non complet de 34h30 au 01/09/2026
- ⇒ Création d'un emploi d'agent d'entretien à temps non complet de 16h30 hebdomadaire
- ⇒ Création d'un emploi d'agent d'entretien et d'hygiène/périscolaire à temps non complet de 20h
- ⇒ La création d'un poste de médecin à temps non complet de 34h hebdomadaire.

En réponse à Mme Nathalie CHANFRAY, M le Maire dresse un état des lieux du recrutement des médecins en cours au Centre de santé : un remplaçant est arrivé lundi 1^{er} juin mais n'a pas souhaité poursuivre ; un remplaçant sera en contrat pour l'été, un autre sera présent au mois de septembre et deux Dr Junior arriveront au mois d'octobre, mois du déménagement du Centre de santé dans les locaux de l'ex maison du Rhône, le temps des travaux.

Questions diverses :

- M Thierry THOLIN informe que des travaux auront lieu prochainement rue de l'Hôtel de Ville par ENEDIS. Les dates et la durée d'intervention ne sont pas encore connues, une communication sera faite aux commerçants. En réponse à Mme Lydie AUGAY, M Thierry THOLIN indique que les travaux auront forcément un impact sur les places de stationnement mais cela devrait être rapide.
- M le Maire informe :
 - o que le Conseil municipal du 7/7 est maintenu
 - o qu'une délégation de membres du Comité de jumelage et d'élus se rendra en Allemagne ce week-end.
 - o Qu'un recrutement a été lancé pour le service voirie suite départ de l'actuel responsable.
 - o Que le déménagement de l'école la marelle aura lieu les 6 et 7/7
 - o Que les travaux du parking de l'église avancent vite, la fin des travaux étant prévu pour le 25/7
- Mme Lydie AUGAY se fait le porte-parole des forains qui ont été déplacés de la rue François Mitterrand en lisant une lettre qui exprime leur vive inquiétude et leur incompréhension face au projet de réorganisation du marché du mardi : suppression des emplacements de la rue Mitterrand temporaire ou définitive ? Contradictions internes entre le Maire qui évoque un problème de stationnement tandis que l'adjoint à l'économie parle de sécurité ; impact économique avec des forains installés depuis longtemps et un déplacement qui ne libère finalement que très peu de places ; marché attractif, surtout l'été, et la rue Mitterrand qui permettait jusqu'ici un stationnement pratique de 5 minutes ; aucun accident à déplorer en 30 ans (piétons et véhicules qui cohabitaient sereinement). Sans la rue Mitterrand, le trafic va se reporter ailleurs, absence de concertation préalable. Une solution alternative consisterait à contourner la rue. Les forains ont sollicité leurs syndicats et attendent une réponse.

En réponse à Mme Lydie AUGAY, M Miguel GONCALVES indique que la fleuriste n'est pas en place depuis 35 ans mais 27 ans. Il rappelle que le but 1^{er} de ce déplacement était de trouver des places de stationnement suite aux travaux du parking de l'église amputant le centre-ville de 100 places de stationnement. Un travail large a été mené pour récupérer des places de stationnement dans tout le centre-ville. La rue Mitterrand a fait partie de la réflexion. A ce sujet, s'est ajouté celui de la sécurité de cette rue durant le marché. Aucun accident n'est effectivement à déplorer mais il s'interroge sur le fait de devoir attendre l'accident pour agir. Il ajoute qu'un marché dans lequel circulent les véhicules est une curiosité. Une réunion a été prévue avec les forains le 26/5 et un point sera fait en septembre avec eux.

En réponse e à Mme Corinne GELIN, M Miguel GONCALVES confirme qu'aucun courrier n'a été reçu en Mairie de la part des syndicats de forains. Il ajoute qu'un ajustement a été fait entre le 1^{er} déplacement des forains le 26/5 et le 2nd le 2/6 pour permettre une installation plus sereine.

M le Maire remercie Mme AUGAY pour son intervention et ajoute que seuls deux forains abordent ce sujet, les autres sont plutôt muets sur le sujet. Il rappelle que lors du précédent mandat, l'exécutif dont elle faisait partie a décidé de tourner les forains pour des raisons de sécurité. La municipalité précédente avait bien conscience des problèmes de sécurité inhérents à cette rue.

Il se dit surpris de l'absence de soutien à cette mesure de la part de la liste de M Alexis GARCIA représentant le parti de l'ordre et de la discipline et dénonce le comportement malsain de la liste Avenir Amplepuis. La venue de journalistes au sujet du choix fait par le sou des écoles de proposer une paella hallal pour la kermesse, est néfaste pour la commune.

M le Maire confirme de nouveau son étonnement face à ce comportement, M Alexis GARCIA étant membre du corps enseignant et sachant l'importance des associations de parents d'élèves pour soutenir les projets pédagogiques des enseignants.

Mme Annie LEFEVBRE indique que les manifestations scolaires doivent être des moments de partage et de convivialité pour les familles de la commune et se réjouit que le choix se soit porté sur une paëlla végétarienne grâce au rassemblement national.

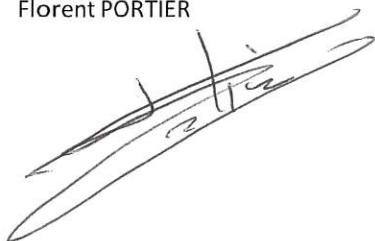
M le Maire indique que la commune n'a pas à intervenir sur la gestion associative, en l'absence de convention d'objectifs et de moyens. M Alexis DEBORD indique à M Alexis GARCIA qu'il aurait du voter contre la subvention allouée au sous des écoles. Ce dernier indique être contre les modalités d'organisation de l'évènement du sou des écoles et non contre l'action générale de l'association. Il ajoute que l'éducation nationale leur a donné raison en ayant pris position en faveur de la laïcité.

M Thierry THOLIN se dit très inquiet du devenir des associations qui hésiteront à faire des manifestations pour ne pas être la cible des journalistes.

Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire
Didier FOURNEL

